L'Echo de Manitoba

JEUDI, 24 MARS, 1898

L'HONORABLE M. SIFTON.

L'Hon. M. Sifton, qui s'est abstenu de prendre part aux débats, depuis qu'il est ministre, a causé une agréable surprise à ses amis, par son exposé concis, mais clair, précis et argumentatif du marché avec Mackenzie & Mann.

Tout le monde se plait à admettre que M. Sifton a fait preuve d'un talent distingué et d'une perspicacité extraordinaire dans la transaction pour la construction de la voie ferrée de la rivière Stickine au lac Teslin.

Son discours sur cette question l'a placé au premier rang des hommes proéminents de l'administration de Sir Wilfrid.

Dans tous les cas le ministre de l'Intérieur jouit d'une influence palpable dans le conseil de la nation.

Il est reconnu comme administrateur de premier ordre, comme homme d'une perception vive, d'une activité incessante et d'une intégrité incontestable.

Nous constatons avec la plus vive satisfaction que M. Sifton est tenu en très haute estime par la députation de Québec.

Tous les membres qui ont eu à transiger aucune affaire dans le département de l'Intérieur, ne peuvent que rendre hommage à M. Sifton, ainsi qu'à son député, M. Smart, de leur affabilité, de leur promptitude d'action, de leur lucidité dans les affaires et de leur impartialité.

Les journaux de la province de Québec, qui se plaisent à le peindre imbu de fanatisme, n'auraient qu'à consulter les députés canadiens-français pour se convaincre de la mauvaise impression qu'ils entretiennent envers le ministre de l'Intérieur; car un bon nombre des membres de la province de Québec qui étaient préjugés contre lui disent qu'ils n'ont jamais trouvé un ministre aussi empressé à leur rendre justice dans toutes les affaires qu'ils ont eu à transiger dans son département.

A QUI LA FAUTE ?

Est-il un spectacle plus lamentable que celui que nous offre, malheureusement trop souvent, les bouffonneries et les écarts de langage de M. Lauzon, le député de St-Boniface.

Dans un moment où, dans cette Province surtout, notre race a besoin de tout le prestige dont elle peut disposer; faut-il, qu'elle ait à subir l'humiliation d'être représentée par un bouffon politique ? Nous ne voulons pas faire injure à nos lecteurs, en leur citant les élucubrations du député Lauzon dans son dernier discours à la Chambre Provinciale. La presse anglaise, tout naturellement, s'est emparée de ce dévergondage de paroles et, comme un comté composé d'électeurs intelligents, est supposé n'envoyer en chambre que ses hommes les plus instruits, la population du comté de St-Boniface, aux yeux de ceux qui ne connaissent pas le *dessous des cartes*, remporte la palme sous le rapport de la bêtise et de l'ignorance.

Nous nous plaindrons ensuite que la presse anglaise nous insulte en nous qualifiant d'ignorants. A qui la faute ?

N'avons-nous pas des hommes instruits parmi nous, capables de se lever en chambre, et défendre nos intérêts ? Faut-il absolument que nous rivions nous mêmes à nos pieds, ce boulet de l'ignorance et de toutes les turpitudes, que nous traînons jusque dans les enceintes parlementaires ? Nous avons dans les deux partis politiques, et nous ne saurions trop le répéter, des hommes instruits et intelligents. Pourquoi, dans un temps de lutte, ne pas choisir ceux qui, par leurs talents et leurs vertus, peuvent jeter du prestige sur notre race, et plus particulièrement sur ceux qu'ils sont appelés à représenter en chambre.

Notre influence dans cette Province diminue; nos représentants à la chambre locale ne sont pas à la hauteur de la tâche qui leur a été confiée, et nous disons cela avec franchise et sans esprit de parti. Nous n'avons que trois députés français sur une chambre de trente-huit, et dans ce cas-ci, nous sommes bien forcés d'avouer que le nombre n'est pas remplacé par la qualité.

Nous traversons une époque critique, partout on demande une amélioration dans les systèmes d'enseignements. L'éducation, et ce n'est que juste, occupe la première place dans les assemblées délibérantes, et que voyons-nous ici ? des députés illettrés, métamorphosés par l'esprit de parti en champions de l'éducation. Hélas ! si trop souvent nous subissons des humiliations, nous les devons à notre apathie dans le choix de nos représentants et aussi, dans une grande mesure, à l'esprit de parti qui fait que nous sommes indifférents dans le choix du véhicule, que ce soit voiture de gala ou fourgon politique, si ce dernier est de la bonne couleur.

POURQUOI PAS ?

Le Soleil semble être en mesure de répondre au correspondant du journal *Le Manitoba*, du 16 mars.

Nous y voyons :—

M. Henri Royal, fils de l'ex-Lieutenant-Gouverneur Royal, et qui demeure à Saint-Boniface, vient d'annoncer qu'il se rallie au parti libéral.

CA SENT L'ECOLIER.

Ce n'était point la peine, de la part du *Manitoba* d'annoncer que M. Bernier, le fils du sénateur, a pris charge de la rédaction de ce journal.

Tous ceux qui sont familiers avec le langage de la presse, ont compris de suite que l'article publié dans *Le Manitoba* du 9 mars, était la production d'un jeune zélé; ça sentait l'écolier à 100 lieues à la ronde.

Il n'y avait qu'un seul homme capable d'entreprendre la tâche pénible de dénoncer les hypocrites, les doctrines malsaines et les esprits troublés, dans les colonnes de notre confrère de l'autre coté, cet homme c'est précisément celui qu'on a choisi dans la personne du rédacteur actuel du *Manitoba*.

Voyez avec quelle aisance, cette jeune plume envoie les gens dans l'abîme des lieux obscurs; voyez avec quelle connaissance il parle des ESPRITS TROUBLÉS. On dirait qu'il parle par expérience; et pourtant cet écrivain novice ne fait que commencer à laisser croître sa moustache.

Il a dû commencer bien jeune à acquérir l'expérience qui lui permet de parler avec tant de conviction des ESPRITS TROUBLÉS.

Nous devons avouer notre ignorance en pareille matière, parce que nous n'avons jamais eu l'occasion de communiquer avec les esprits forts, et conséquemment nous sommes prêts à concéder l'avantage sur ce point, à ce jeune critique, qui semble parler avec connaissance de cause.

Nous ne tenons aucunement à lui disputer la palme en fait de renseignements sur les causes des ESPRITS TROUBLÉS. Nous préférons au contraire traiter avec les esprits sobres, calmes et sains.

Le jeune âge de celui qui manie maintenant la plume, au *Manitoba*, nous inspire la considération; son zèle à condamner aux abîmes éternels ceux qui se permettent et qui osent différer d'opinion politique, avec lui, fait bien voir la main novice qui rédige les articles de notre confrère.

En dire plus long serait donner de l'importance à cet impitoyable écrivailleur, dont la seule habileté consiste à ouvrir les portes de l'enfer pour y engouffrer ceux qui n'appartiennent point à la famille politique de son papa sénateur.

L'expérience a démontré que ces jeunes fougueux finissent invariablement par tomber dans le gouffre qu'ils préparent aux autres, et si notre jeune ami du *Manitoba* veut échapper à la règle générale, nous lui conseillons d'abandonner la société des esprits troublés et de chercher des *compagnons* qui portent meilleur conseil.

ON ATTEND.

Le Manitoba n'a pas encore répondu à notre article du 3 mars, intitulé : "*"Le Manitoba"* inconséquent," dans lequel nous citons l'opinion du *Tablet* relativement à l'Encyclique de Léon XIII, et lequel *Tablet* diffère considérablement de l'interprétation que Mgr Bégin donne à l'illustre lettre du Souverain Pontife.

Nous disions :—

"Nous allons attendre avec anxiété la condamnation du *Tablet*, soit par le Cardinal Vaughan ou par le St Père; mais si cette condamnation ne vient pas, que faudra-t-il conclure ? Nous laissons la réponse au *Manitoba*."

Or, notre confrère se donne bien garde de répondre. Il est bien établi maintenant qu'on peut commenter l'opinion politique, d'une manière convenable bien entendu, d'un membre du clergé sans s'exposer à la censure. A preuve : Mgr Labrecque qui avait défendu à ses ouailles, la lecture de *L'Electeur*, a été obligé de relever cette condamnation.

Rome a donc reconnu, d'une manière manifeste, le droit de la presse de s'exprimer librement, pourvu, toujours, qu'on le fasse avec prudence et avec décence.

Il arrive bien trop souvent, que nos bons évêques se laissent tromper par des aviseurs politiciens, qui n'ont d'autre objet en vue que de servir leur cause. La bonne foi de nos dignes évêques a été quelques fois surprise par les desseins d'hommes habiles à tromper.

Nous avons la preuve même que dans certaines circonstances, nos prélats, mus par les meilleures intentions du monde, se sont laissés guider—dans l'affaire des écoles par exemple—par des rusés qui ont abusé de leur bonne foi.

Nous pourrions citer un exemple frappant, mais nous préférons suivre la ligne de conduite que nous nous sommes tracés et ne point nous engager dans une polémique qui pourrait être intéressante pour le public, mais qui pourrait être de nature à nuire à la cause commune que nous avons tous en vue, savoir : la solution de nos difficultés scolaires.

Nous *insistons* cependant à ce qu'on restreigne le zèle furibond des jeunes imberbes, qui ne connaissent d'autre bienséance que celle d'insulter.

Assurément on ne saurait nous reprocher de nous protéger, et si nous sommes obligés d'en venir là, nous n'hésiterons certainement pas à faire connaître de quel côté sont les hypocrites, de quel côté sont les ESPRITS TROUBLÉS, et à exposer pour notre protection, certains faits, bien connus dans un rayon encore restreint, et qui pourraient bien créer un émoi dans un quartier où on a tout intérêt à conseiller la concorde, l'harmonie et la prudence.

Y a-t-il quelque chose de plus insultant que de voir un écolier traiter des catholiques éprouvés, ceux qui ont servi et offert leur sang, s'il était requis, pour le catholicisme, ceux qui ont sacrifié leur avenir et leurs finances pour la cause; y a-t-il quelque chose de plus irritant, disons-nous, de voir traiter ces gens qui ont fait preuve du plus grand dévouement, en toute occasion, d'hypocrites, de gens dont l'œuvre est malsaine, etc. ?

Si on laisse la liberté d'action à ceux qui n'ont d'autre but, que de semer la dissension, nous réclamons la même liberté de les réprouver; tant pis alors pour ceux qui seront amenés en scène.

Encore une fois, nous voulons, nous désirons ardemment la concorde, mais nous ne permettrons à qui que ce soit l'insinuation que la doctrine libérale politique est malsaine et que ceux qui font partie du grand corps politique, au pouvoir aujourd'hui, sont des esprits troublés.

Nous en avons assez dit pour être bien compris, et on nous connait suffisamment pour savoir que nous ne FLÉCHIRONS point devant le devoir qui nous incombe. Qu'on agisse donc en conséquence.

MONOPOLE.

M. Roblin ne peut pardonner au membre de Lisgar d'être contre ce monopole ou combinaison d'acheteurs de grains. Pourtant M. Roblin doit savoir que l'hon. M. Sifton, Dr Douglas, M. P. P.; Dr Rutherford, M.P.P.; J. A. McDonald, M.P.P.; M. Davis, M. P. P., sans oublier M. Nicolas Flood Davin, sont avec le membre de Lisgar sur cette question.

D'après une dépêche d'Ottawa, jeudi dernier, l'hon. M. Sifton entommait le sujet et expliquait à ses collègues les "opérations" de cette combinaison. Il a dit avec emphase qu'il fallait régler de suite, cette question, la regardant toujours au point de vue de l'agriculture manitobaine.

Si M. Roblin prétend porter autant d'attention à chacun de ces messieurs qu'il en a donné au membre de Lisgar, M. Greenway ferait bien de considérer une clôture immédiate.

Chose certaine, M. Roblin ne peut craindre d'avoir à s'en prendre ni au Dr Roche ni à A. A. C. La-Rivière, car suivant leurs habitudes ces représentants (?) soutiennent on ne sait quoi.

AU GRAND JOUR.

Nous regrettons que le manque d'espace nous force de discontinuer pour cette semaine, les détails sur l'enquête à Stony Mountain.

Mais il nous faut dire quelques mots sur la résignation forcée de M. l'instructeur Lusignan.

Nous avions bien raison de dire dans une récente issue, qu'il fallait un bon rapport par M. le Préfet, et il lui a dû être fourni au détriment même du personnel. M. Lusignan en agissant consciencieusement, n'a pas pu contribuer à faire ce bon rapport, donc on lui faisait payer son honnêteté.

Mais on ne peut croire que le parti libéral qui nous a toujours semblé l'honneur et la justice même, se prête à un si infâme projet.

Cet employé, après 13 années de service fidèle, est immolé sur l'autel de l'ambition et de la haine personnelle.

Lorsque jadis les prêtres préparaient leurs victimes au sacrifice, ils avaient au moins la franchise de ne leur promettre aucun répit; mais aujourd'hui, on leur laisse, on leur donne plutôt l'espérance jusqu'au moment où l'on enfonce le couteau, et toujours dans le dos.

Quoi ! une famille honnête ! père, mère et 6 enfants seraient sacrifiés pour mettre à l'abri un homme capable, qui mérite (d'après l'évidence) une punition très sévère.

Non, cela ne se peut pas. Si le département a été aveuglé par des procédés qui rappellent le temps des Richelieus et des Mazarins, il ne peut que trop vite reprendre sa faute.

Qu'au moins on dresse un liste publique des accusations afin que l'accusé puisse les répéter, et que l'on enraye cet inspecteur dont il question depuis si longtemps.

NOUS AVIONS RAISON.

Nous tenons, de source certaine, que le *modus vivendi*, dont nous avons parlé dans notre numéro du 24 février et dans notre dernier numéro, est conforme à l'enseignement de l'Encyclique, et que ce *modus vivendi* est certainement accepté par la hiérarchie.

Il ne nous est point permis de livrer à la publicité, pour le moment du moins, les détails, mais nous pouvons dire, d'une manière générale, que : Les écoles fonctionnent conformément à la loi actuelle, interpétée dans un sens large, pratique et libéral.

LE "TABLET."

Nous voyons dans le *Tablet*, journal accrédité du Cardinal Vaughan, numéro du 26 février, ce qui suit :

Sir Wilfrid Laurier n'a pas perdu de temps pour justifier la confiance que le Souverain Pontife exprima récemment en sa bonne foi, et nous apprenons que d'autres concessions vont être faites à la minorité du Manitoba. Les détails que nous avons reçus sont beaucoup trop limités pour nous permettre de juger avec sûreté les mérites de l'arrangement. Il y en a absolument assez, cependant, pour apprendre que, quels qu'en soient les termes précis ils sont propres à satisfaire ce champion irréductible des droits des catholiques, l'archevêque Langevin. Selon l'agence Reuter, il est entendu que la propriété de l'école séparée à Manitoba, deviendra la propriété de la commission de l'école publique, et tombera sous le coup du système des écoles nationales.

A Winnipeg, où les élèves catholiques, assisteront aux écoles nationales, ils seront enseignés par des instituteurs catholiques, afin que l'instruction religieuse leur soit donnée durant une demi-heure, pourvu que la loi soit observée sous tous rapports. Dans les écoles rurales, au lieu des livres bilingues, l'archevêque Langevin désire que l'on se serve de livres français durant les premières années, jusqu'à ce que les élèves soient suffisamment instruits pour commencer leurs études avec le système bilingue. Il veut quo tous les passages dans les livres, auxquels on pourrait avoir objection dans la commission des